

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 150

présenté par

M. Coronado, M. Molac, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton,  
Mme Duflot, M. Mamère, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 14**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Un arrêté fixe la liste des opérations de nature particulière et des territoires mentionnés au 1°. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser, par arrêté, les territoires et les opérations qui seraient considérées comme litigieuses, afin de sécuriser les opérateurs concernés, sans passer pour autant par un décret en Conseil d'État, dont la procédure d'adoption et de rectification est très lourde.